

# Les mesures de transition dans le canton de Vaud

Créé en 2004 pour apporter un soutien aux jeunes sans solution après l'école obligatoire, l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI) a évolué au fil des années pour s'adapter aux réalités du terrain de la transition. La nouvelle forme qu'il adopte en 2016 met l'accent sur ses missions d'appui scolaire et d'aide à l'insertion dans la formation professionnelle.

## La transition : une problématique complexe

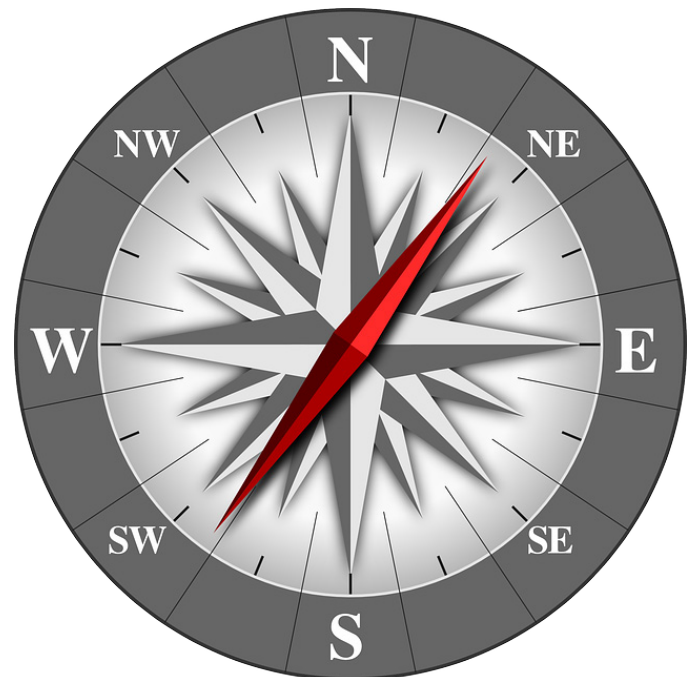
A l'issue d'une enquête menée dans le canton de Vaud en 2010<sup>1</sup>, il apparaissait qu'un jeune sur cinq, au sortir de la scolarité obligatoire, passait par une mesure de transition et que deux tiers des élèves, ayant bénéficié de l'une de ces mesures, entraient ensuite en formation professionnelle.

Les raisons évoquées par l'enquête sont multiples: «[...] manque de places d'apprentissage, de lacunes scolaires, [...] manque de motivation ou parce qu'ils n'ont pas pu se déterminer en vue d'un choix professionnel»<sup>2</sup>. La complexification des métiers et l'augmentation des exigences initiales peuvent également s'avérer réhabilitoires. On peut aussi ajouter d'autres facteurs car, comme le souligne Karin Bachmann Hunziker (2007): «l'accès à la formation professionnelle, particulièrement en période de stagnation ou de recul de l'offre, tend à se faire plus difficile pour les filles, les jeunes d'origine étrangère et ceux dont le parcours scolaire révèle des faiblesses»<sup>3</sup>.

En décembre 2015, à titre de comparaison, sur l'effectif de 1024 élèves fréquentant l'OPTI en classes secteur et SAS<sup>4</sup>, si 52 % étaient des garçons, 55,7 % étaient de nationalité étrangère et 63 % de langue maternelle non-francophone. Les classes d'accueil, elles, comprenaient 63,8 % de jeunes hommes, migrants primo-arrivants de plus de 15 ans.

## Soutenir les jeunes en difficulté

Pour répondre au défi posé par des élèves sans formation après l'école obligatoire, le canton de Vaud a mis en place, en 2004, l'OPTI, regroupant sous un même toit l'École de perfectionnement, destinée aux élèves qui souhaitaient approfondir leurs connaissances scolaires, le Centre d'orientation et de forma-



tion professionnelle (COFOP), qui offrait une formation professionnelle à des élèves en difficulté scolaire et sociale, et le Centre horizon d'activités et de relais-transition école-métiers (CHARTEM), unité de préapprentissage dépendant du COFOP.

Quatre ans plus tard, en 2008, on constatait que les besoins des jeunes en transition devenaient de plus en plus nombreux et complexes et que, de par ses missions et ses prestations, l'OPTI se rapprochait de plus en plus du monde de la formation professionnelle. L'Office a alors été transformé en *Organisme de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle* dont le COFOP a été détaché. De plus, la diversité des besoins a conduit différents services à créer un portail de la Transition 1 (voir p. 17), constitué de guichets régionaux dépendant de l'Office cantonal d'orientation scolaire et profes-

<sup>1</sup> Imhof G. (éd.). (2011). *Orientation à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition, Résultats de l'enquête « choix 2010 »*, communication statistique, série Vaud n°16, (étude réalisée par Gondoux Freléchoux Valérie), p. 7.

<sup>2</sup> Ibid. p. 4.

<sup>3</sup> Bachmann Hunziker, K. (2007). *Profils, attentes et projets des jeunes en situation de transition vers une formation professionnelle. Enquête auprès des jeunes ayant fréquenté l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle durant l'année 2004-2005*. URSP. p. 29

<sup>4</sup> Les classes « secteur » regroupent les élèves dans l'un des huit secteurs professionnels selon leur choix professionnel. Les classes d'appui à l'orientation et de soutien scolaire (SAS) sont ouvertes à des élèves nécessitant un accompagnement renforcé tant dans le domaine scolaire que dans celui de l'orientation professionnelle.



sionnelle (OCOSP) et orientant les élèves vers l'une des mesures de transition suivantes :

- l'OPTI ;
- le COFOP, comprenant le CHARTEM et les Ateliers d'orientation professionnelle (AOP) ;
- les Semestres de motivation (SEMO), mesures dépendant du service de l'emploi et financées par l'assurance chômage ;
- Start'UP (rattaché à l'OCOSP) et l'Unité de transition au travail (UTT) (prestation du COFOP), mesures d'appui et de coaching visant à aider les jeunes adultes en difficulté.

### Itinéraire d'un élève en transition à l'OPTI, en classes d'accueil \*

*Cherif est Érythréen. Arrivé seul en Suisse comme requérant d'asile, il a obtenu le statut de réfugié. Intéressé par le domaine médical, il envisage une formation d'auxiliaire de santé Croix-Rouge et il effectue deux stages dans des hôpitaux durant son année à l'OPTI. Malheureusement, sa religion lui interdit d'aider une femme à faire sa toilette.*

*Il se tourne alors vers son oncle, lui aussi réfugié en Suisse, qui lui suggère de s'orienter plutôt vers la peinture en bâtiment. Peu enthousiasmé par cette perspective et sur les conseils des COSP\*\* de l'OPTI, il prend contact avec l'imam de sa mosquée qui lui indique que dans ce contexte d'intégration professionnelle, l'interdit peut être levé. Il pourra donc effectuer cette formation, comme une première étape de sa vie professionnelle, avec le soutien de l'institution cantonale d'aide aux migrants.*

### De l'OPTI à l'école de la transition

En 2015, l'évolution de la conjoncture économique, le besoin en main-d'œuvre qualifiée, l'augmentation de la migration et les transformations du contexte éducatif, (nouvelle loi scolaire, introduction du nouveau Plan d'études romand, évolution des normes régissant la formation professionnelle, ...) ont nécessité une nouvelle adaptation de l'OPTI. Cette mutation législative, administrative et pédagogique se propose de préparer les élèves en transition à entrer en formation professionnelle initiale, comme le précise l'article 82 de la loi sur la formation professionnelle du canton de Vaud de 2009 (LVFPr). De nature essentiellement organisationnelle et opérationnelle, la réforme en cours ne modifie donc pas fondamentalement les tâches de l'OPTI, mais contribue à les clarifier et améliorer le fonctionnement et la gouvernance de l'établissement. Les missions de la nouvelle structure, qui devrait succéder à l'OPTI en 2016, viseront, comme aujourd'hui, à renforcer et à développer les connaissances scolaires, les compétences personnelles et sociales, et à accompagner les élèves dans la construction et la consolidation de leur projet de formation professionnelle.

Ainsi, la nouvelle structure comprendra les filières suivantes :

- filière « options préprofessionnelles » (anciennement Secteurs) ;

### Itinéraire d'un élève en transition à l'OPTI, en classe SAS \*

*Jonathan, 18 ans, commence un apprentissage de polymécanicien en août 2014. Pourtant, avant cela, il a dû franchir bon nombre d'obstacles ! Placé en institution spécialisée dans son enfance pour des problèmes de « blocages scolaires », il débute l'OPTI en classe SAS en 2012. Ses difficultés personnelles, non seulement ne facilitent pas son intégration dans la classe, mais en plus, en l'absence de projet professionnel, constituent un obstacle pour demander un stage.*

*Cependant, avec l'aide des COSP\*\*, il accepte de travailler sur sa timidité et son stress. Au bout d'un an, ses progrès lui permettent de refaire une année à l'OPTI en classe secteur « technique-industrie ».*

*Une dernière épreuve attendra Jonathan : choisir une formation financée par l'OES (office d'enseignement spécialisé) et l'AI ou suivre une formation professionnelle sans aide particulière. Au terme de son parcours, il a eu foi en lui et a décidé de faire confiance à ses ressources.*

- filière « pédagogie différenciée, d'appui à l'orientation et de soutien scolaire » (SAS) ;
- filière « accueil » destinée à l'accompagnement des jeunes migrants primo-arrivants.

Concrètement, la formation sera organisée autour de trois pôles :

- appuis scolaires dont l'objectif est d'assurer aux élèves la maîtrise du niveau minimal en français et en mathématique ;
- options préprofessionnelles devant permettre d'atteindre les prérequis nécessaires à l'entrée et au maintien dans la formation professionnelle choisie ;
- insertion professionnelle regroupant des cours et des ateliers de compétences sociales et personnelles visant à développer auprès des élèves les savoir-être et les attitudes compatibles avec le monde professionnel ainsi que les périodes de coaching, d'orientation professionnelle, de recherche et de suivi de stage.

Situé sur plusieurs sites localisés dans différentes régions<sup>5</sup>, l'OPTI accueille les élèves de tout le canton. Si le travail scolaire s'effectue dans des classes, la dimension préprofessionnelle s'exerce au travers de stages en entreprises, en écoles professionnelles ou des métiers, ainsi que dans le cadre de projets d'initiation à la pratique professionnelle. Les élèves sont donc encadrés par des enseignants de culture générale ou issus du monde professionnel. Ils peuvent également compter sur les services de psychologues conseillers en orientation (COSP) qui jouent un rôle extrêmement important, puisque ce sont eux qui, avec le concours des enseignants, accompagnent les élèves dans l'élaboration, la recherche et la consolidation de leur choix de formation professionnelle. Enfin, les élèves de

<sup>5</sup> Morges, Bussigny, Lausanne, Payerne, Yverdon, Vevey, Aigle.



### Itinéraire d'un élève en transition à l'OPTI, en classe secteur \*

*Jules, 17 ans, rêve comme beaucoup de ses camarades de devenir mécanicien en maintenance d'automobiles! Dans le cadre du suivi en orientation professionnelle, les COSP\*\* l'incitent cependant à trouver un projet de rechange, d'autant plus que son profil scolaire est un peu juste et l'orienterait plutôt vers une AFP\*\*, ce qu'il refuse catégoriquement.*

*Ne se remettant pas en question et ayant de la peine à s'auto-évaluer il ne trouve pas de stages ni d'employeur acceptant de l'engager. Après des mois de discussions avec les enseignants et les COSP\*\*, il finit par accepter d'envisager de nouvelles options.*

*Un jour, intrigué par le métier de poêlier-fumiste, il ose contacter le patron, qui après l'avoir pris en stage, l'engage pour un CFC.*

Ainsi, la transformation du paysage de la transition dans le Canton de Vaud ces quinze dernières années semblent indiquer que, de conjoncturel, le phénomène semble bien être devenu structurel. Si l'État a su faire montre de sa capacité de souplesse, de flexibilité, de pragmatisme, et de réactivité, la perpétuelle évolution de la transition suppose que la vigilance ne se relâche pas et que les autres acteurs concernés, en particulier le monde du travail, d'entente avec le secteur public, poursuivent de manière renforcée et coordonnée, leur collaboration au développement de solutions de formation professionnelle initiale.


L'OPTI peuvent aussi bénéficier d'un encadrement socio-éducatif assuré par des assistants sociaux, des psychologues scolaires, des éducateurs et des médiateurs.

La scolarisation des jeunes migrants constitue un domaine en plein changement. L'une des filières de l'OPTI lui est, du reste, entièrement dévolue. L'augmentation du nombre d'élèves et de classes, ces dernières années, traduit d'ailleurs l'importance que revêt cette question. A l'heure actuelle, le dispositif mis en place au sein de l'OPTI fonctionne en deux temps. Après un entretien et en fonction de leur niveau et de leur besoin, les élèves sont placés dans des classes d'accueil à effectif réduit, afin de leur permettre de se familiariser avec leur nouvel environnement social et culturel et d'acquérir les bases minimales de français. Puis, dans un deuxième temps, au terme de leur parcours dans ces classes et après une période qui peut varier, en fonction des trajectoires individuelles, d'un à trois semestres, ils poursuivent leur cursus dans les formations qui paraissent les plus adaptées à leurs connaissances et à leurs compétences: mesures de transition<sup>6</sup>, gymnase, apprentissage...

<sup>6</sup> Tout en étant rattaché à l'une des mesures de transition qu'est l'OPTI, l'accueil des jeunes migrants primo-arrivants, n'est pas considéré dans le canton de Vaud, comme une mesure de transition en tant que telle.

\*\* COSP: conseiller en orientation scolaire et professionnelle.

AFP: attestation fédérale professionnelle.

 [La bibliographie en ligne propose une sélection de références et publications sur la thématique de la transition.](#)

\* Le premier témoignage est librement adapté de: Durussel Ch., Corbaz E., Raimondi E., Schaller M. (dir.). (2012). *Pages d'accueil*. Lausanne: Éditions Antipodes. Les deux suivants proviennent d'entretiens avec Mmes S. Carron et C. Guyat, conseillères en orientation professionnelle à l'OPTI.